



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Pôle pédagogique

Délégation académique à l'action culturelle

Affaire suivie par

Elisabeth Escande

Renaud Weisse

Téléphone

03 88 23 37 35

Fax

03 88 23 35 90

Mél.

renaud.weisse

@ac-strasbourg.fr

Référence :2013-221

Adresse des bureaux

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 11 décembre 2013

Le Recteur

à

Madame, monsieur les IA-DASEN du Haut-Rhin et
du Bas-Rhin

Monsieur le doyen des IA-IPR

Monsieur le doyen du CIEPAS

Monsieur le chef de la MAERI

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/c des IEN chargés de circonscription

Objet : Diffusion des Guides pratiques de la mise en œuvre des Parcours d'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle constitue pour tous les élèves une dimension essentielle dont le gouvernement a fait une priorité. Cette priorité trouve notamment sa traduction dans l'article 6 de la loi du 8 juillet d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, qui prévoit la mise en place d'un parcours spécifique devant permettre à tous les élèves, sur tous les territoires, d'accéder à l'art et à la culture.

Le contenu et les modalités de construction du parcours d'éducation artistique et culturelle, dont la mise en œuvre doit être initiée dès l'année scolaire 2013-2014, ont fait l'objet d'une circulaire ministérielle n°2013-073 publiée au BOEN du 9 mai dernier et d'une circulaire académique n°2013-145 du 16 septembre dernier.

J'attire en particulier votre attention sur les **modalités d'organisation de ce parcours dans le cadre scolaire**, dont les détails vous sont présentés dans les documents joints :

- le *guide national pour la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle* édité par le Ministère de l'Éducation nationale
- le *guide académique pour la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle* élaboré par la DAAC

Je vous invite également à consulter régulièrement les informations mises en ligne *sur le site de l'action culturelle* :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/>

Vous veillerez en particulier à ce que les projets élaborés dans le cadre de la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle puissent être discutés par les conseils d'école et conseils pédagogiques et **inscrits dans le projet d'établissement**. Dans les lycées, vous pourrez également vous appuyer sur l'expertise du référent culture.



Les services de la DAAC sont mobilisés pour vous apporter tous les compléments d'informations nécessaires à la mise en œuvre de ces parcours, destinés à favoriser l'accès de tous les élèves de notre académie aux arts et à la culture.

D'avance, je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Pour le Recteur
Pour le secrétaire général
La déléguée académique à l'action culturelle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Escande', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Elisabeth Escande